



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 février 2026

Objet : Approbation de la prorogation 2026 de la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta 2023-2024 » et attribution d'une subvention pour l'année 2026

Date de la convocation : 6 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame GIUDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge ;

Madame MATTEI Mathilde à Monsieur PIERI Pierre.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien 2023-2024 entre l'association « Centre d'action et de développement culturel-Una Volta », la Collectivité de Corse et la Ville de Bastia et approbation de l'avenant financier 2023;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/JAN/01/08 en date du 26 janvier 2023 portant approbation de la convention d'objectifs et de soutien biennale 2023-2024 avec l'association Una Volta ;

Vu la délibération de notre collectivité 2023/DEC/01/09 en date du 21 décembre 2023 portant sur la modification de la convention biennale d'objectifs et de soutien 2023-2024 à l'association « centre d'action et de développement culturel Una Volta » et modification de l'avenant financier 2023 ;

Vu la délibération de notre collectivité 2025/FEV/01/15 en date du 6 février 2025 portant approbation de la prorogation 2025 de la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta 2023-2024 » et attribution d'une subvention pour l'année 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 février 2026 ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Bastia soutient et encourage la diversité culturelle à travers les actions des opérateurs et associations locales qui contribuent largement au rayonnement et à l'attractivité de la cité dont les activités de l'association « Una Volta » défendant, dans le cadre de son programme d'activités annuelles, une vision de l'action culturelle en accord avec le projet artistique et culturel de notre Ville ;

Considérant les objectifs de l'association Una Volta en ce sens et les différents axes d'activités de son projet culturel suivants : la formation, la création, la diffusion, le renouveau et l'élargissement des publics ;

Considérant que pour tous ces axes, des programmes annuels fixeront précisément le programme d'activité par millésime ;

Considérant que la Ville, en partenariat avec la collectivité de Corse, propose la prorogation en 2026 de la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association "Centre d'action et de développement culturel" – una volta 2023-2024 ;

Considérant le concours financier de notre collectivité à l'association Una Volta en lui octroyant une subvention d'un montant de 360 000 € pour la réalisation de son programme d'activités proposé au regard de son projet artistique et culturel.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Monsieur Pierre SAVELLI, Madame Mattea LACAVE, Monsieur Philippe PERETTI et Madame Christelle TIMSIT

Article 1er :

- **Prend** acte du programme d'activités proposé par l'association Una Volta et le montant de la subvention allouée par la ville pour sa réalisation.

Article 2:

- **Approuve** la prorogation en 2026 de la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association "centre d'action et de développement culturel" Una Volta 2023-2024.

Article 3:

- **Approuve** l'avenant financier 2026 à la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien 2023-2024 prorogée en 2026 entre la Ville de Bastia, la collectivité de Corse et l'Association « Centre d'action et de développement culturel "Una Volta" ».

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur Didier Grassi, 6e adjoint au maire, à signer l'avenant de prorogation en 2026 de la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association "centre d'action et de développement culturel" Una Volta 2023-2024.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur Didier Grassi, 6e adjoint au maire, à signer l'avenant financier 2026 entre la Ville de Bastia, la Collectivité de Corse et l'Association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta ».

Article 6 :

- **Approuve** la subvention de 360.000€ à l'association Una Volta pour l'exercice 2026.

Article 7 :

- **Précise** que la somme de 360.000 euros est inscrite au budget primitif 2026 compte 6574 sous fonction 33.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 17/02/2026

Signé électroniquement le 16/02/2026


Paul TIERI


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.